

Projet de loi de finances – 2e Partie

Commission élargie du mardi 26 octobre 2010

Recherche et enseignement supérieur

M. Daniel Garrigue. La création de l'ANR en 2005 par le gouvernement de Dominique de Villepin a été un facteur de dynamisation de la recherche et de meilleure reconnaissance des équipes de chercheurs.

Selon notre rapporteur pour avis, Pierre Lasbordes, le taux des projets retenus passera de 22 % à 15 %. Cette évolution s'appliquera-t-elle aussi aux programmes blancs et aux jeunes chercheurs ? Pour ces catégories, il est en principe supérieur à 20 %.

Une partie des appels à projet, au moins, pourrait-elle être formulée pour des projets d'une durée supérieure à deux ou trois ans ?

Certains pensent que l'augmentation continue du préciput pèse sur la stratégie des organismes et des laboratoires de recherche. Quelle politique comptez-vous mener ?

Par ailleurs, la coordination avec le Conseil européen de la recherche se renforce-t-elle ?

La Cité des sciences et le Palais de la découverte ont été regroupés au sein de l'établissement Universcience, placé sous la présidence de Mme Claudie Haigneré. Quels seront les rôles respectifs d'Universcience et du ministère chargé de la recherche dans la diffusion de la culture scientifique ? Prévoyez-vous de transférer à Universcience des moyens en personnel de façon que la diffusion, au lieu de rester uniquement parisienne, s'étende à l'ensemble du territoire ?

Enfin, envisagez-vous d'assouplir les critères relatifs aux centres de culture scientifique, de façon à permettre à ces centres d'exercer notamment des activités de formation ? Autrement, ils disparaîtront complètement des villes moyennes pour ne plus subsister que dans les grandes métropoles.

[...]

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur Garrigue, vous m'interrogez, comme M. Lasbordes, sur le taux de pression de l'ANR. Je ne comprends pas l'origine de ces inquiétudes car ce taux de pression n'augmente en rien. On a seulement supprimé les programmes de l'ANR redondants avec ceux du grand emprunt. Quant à la programmation triennale, elle n'est destinée qu'à permettre d'étaler les projets dans le temps. Il n'est absolument pas question d'augmenter le taux de pression à 15 % de projets, ce qui serait absurde. Une telle évolution serait d'ailleurs des plus improbables quand sont aujourd'hui lancés divers appels à projets pour un montant de 17 milliards d'euros. Les laboratoires trouveront largement matière à se porter candidats sur d'autres appels à projets que ceux de l'ANR. Je ne comprends décidément pas comment en décuplant les moyens de l'Agence, on pourrait augmenter le taux de pression !

Pour ce qui du préciput à 20 % – pourcentage qui, je le souligne, vient en plus et n'ampute donc en rien les crédits des laboratoires –, c'est moi qui ai tenu à le porter à ce niveau, pour se rapprocher de ce qui se fait dans les autres pays. Ces 20 % doivent permettre d'enclencher une logique vertueuse. Il sera très incitatif pour les établissements d'avoir un laboratoire se portant candidat sur un projet à l'ANR puisqu'il obtiendra 20 % de crédits supplémentaires chaque fois que l'un d'entre eux sera retenu pour un projet ANR, somme qu'ils pourront utiliser pour couvrir leurs coûts de fonctionnement mais aussi renforcer leur stratégie globale. Il est vrai que nous avons choisi de verser le préciput à l'hébergeur, le plus souvent l'université, moins souvent l'organisme de

recherche qui affecte des moyens dans une unité mixte, mais c'est logique. L'un des gros problèmes réside en effet dans l'entretien des bâtiments, des matériels, des services communs. Or, il en va des conditions de travail et de vie des chercheurs. Une utilisation exclusive des crédits de l'ANR pour les projets de recherche conduirait à une impasse. Une certaine mutualisation au profit des infrastructures des établissements hébergeurs paraît bienvenue.

Au niveau européen, il est vrai que nous coopérons peu avec *l'European Research Council*, mais cela tient à son mode actuel de fonctionnement. Il n'existe pas aujourd'hui, à ma connaissance, de programmation thématique de l'ERC liée aux stratégies nationales de recherche. L'ERC privilégie l'approche par projets, réservant son aide aux meilleurs d'entre eux. On pourrait creuser pour aller dans le sens de la coopération que vous appelez de vos vœux, mais ce n'est pas sur ce modèle que fonctionne pour l'instant l'ERC.

S'agissant d'Universciences, je vous rassure : tous les crédits restants de mon ministère en matière de culture scientifique et technique seront bien transférés au nouvel établissement public dirigé par Claudie Haigneré. Universciences a vocation à être l'opérateur de l'État en matière de diffusion de la culture scientifique. Il devra travailler avec d'autres villes que Paris et animer un véritable réseau national : le ministère y veillera. Un appel à projets de 50 millions d'euros sera prochainement lancé par Claudie Haigneré sur le thème de la culture scientifique. Tous les CCSTI, y compris ceux des villes moyennes, devront y être associés. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors de la fixation des règles de cet appel à projets.